UNHCR
The UN Refugee Agency

A.S.A.

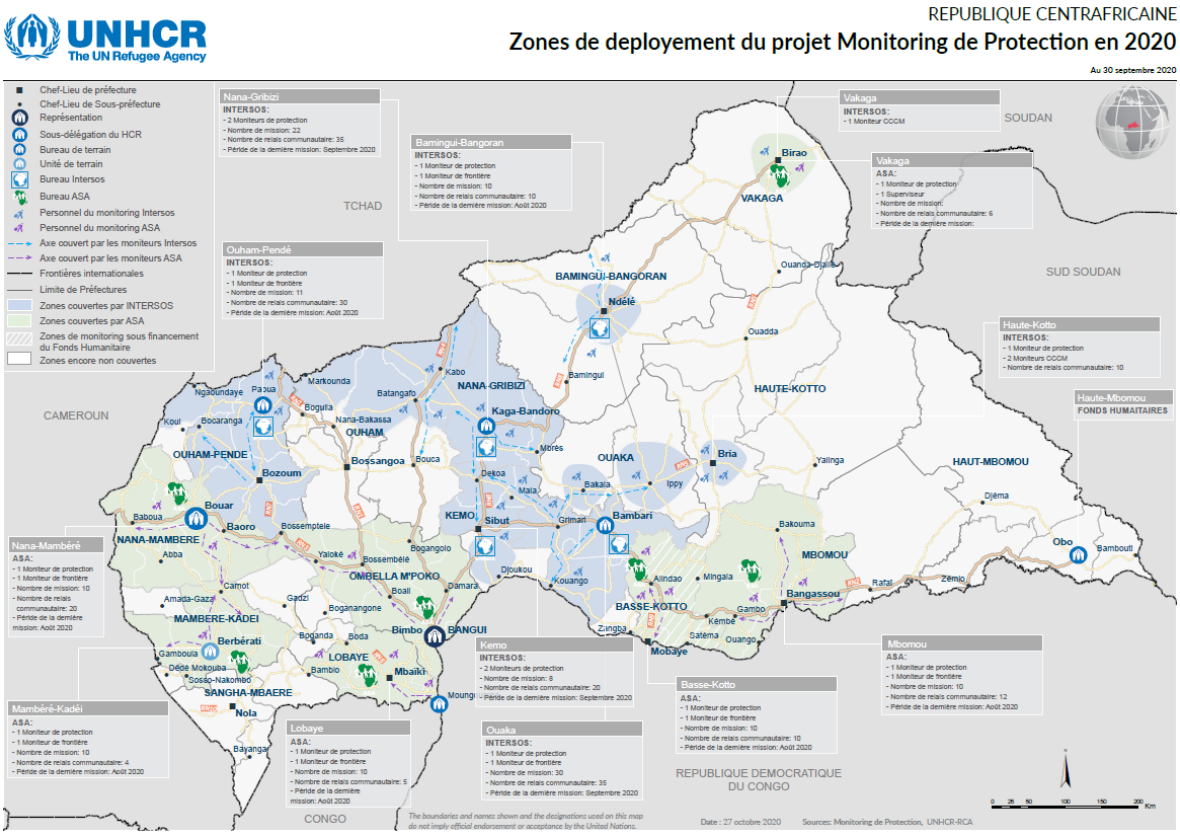
INTERSOS

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



MONITORING DE PROTECTION

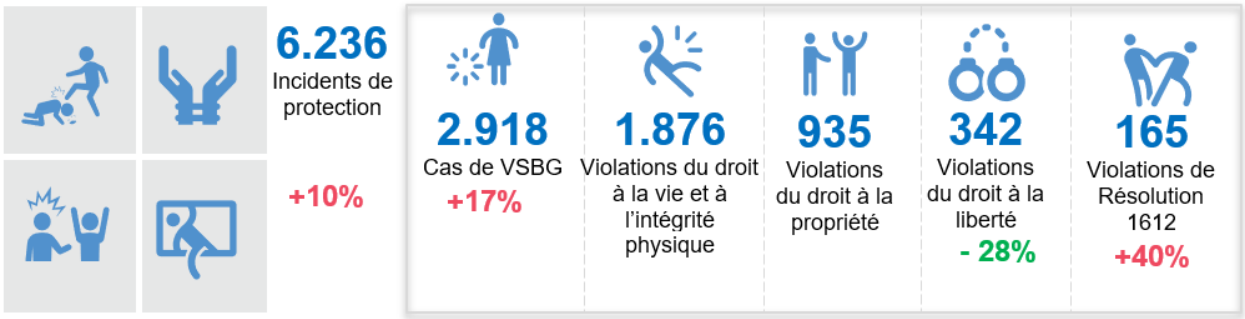
ANNEE 2020



Méthodologie

Les données analysées pour produire ce rapport couvrent la totalité de l'année 2020. Le projet du monitoring de protection a couvert 14 des 15 préfectures de la RCA en priorisant les principales zones de concentration de population et de tensions. Le monitoring de protection du HCR documente les incidents de protection selon un large éventail de violences réparties en cinq catégories : (i) violations du droit à la vie et à l'intégrité physique, (ii) violations du droit à la liberté, (iii) violations du droit à la propriété, (iv) violations 1612 et violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG). Les partenaires du HCR, INTERSOS et ASA, ont déployé 26 moniteurs de protection qui se sont appuyés sur un réseau composé de 197 relais communautaires et de nombreux comités de protection répartis dans les différentes préfectures couvertes par le projet, notamment autour des sites de déplacés et dans les zones de retour des rapatriés. En complément, et afin de couvrir certaines sous-préfectures difficiles d'accès, chacun des partenaires a entrepris des missions de terrain pour couvrir les axes et corroborer les informations collectées via le monitoring à distance. Par ailleurs, la couverture du territoire a été étendue au cours de l'année en tenant compte de l'évolution de l'environnement de protection dans certaines zones. Ainsi, une équipe a été déployée à Ndélé à la suite des affrontements entre groupes armés qui ont engendré de nombreux déplacements de population en mars 2020. De même, afin de faciliter le suivi des violences liées à la transhumance, une équipe additionnelle a été postée dans la Kémo à partir du mois de juillet 2020. Les données ont été collectées par les moniteurs via l'outil Kobocollect et retranscrites dans des rapports mensuels.

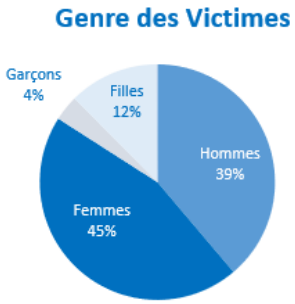
Chiffres clés



Le nombre d'incidents de protection rapportés en 2020 par le biais du monitoring de protection est en hausse de 10% par rapport à l'année précédente. Si le nombre de violations du droit à la propriété documentées et celui des atteintes du droit à la vie et à l'intégrité physique sont sensiblement les mêmes qu'en 2019, les incidents VSBG ont augmenté de 17% et les atteintes aux droits de l'enfant de 40%. Cependant, il convient de souligner que les violations du droit à la liberté ont baissé de près d'un tiers par rapport à 2019.



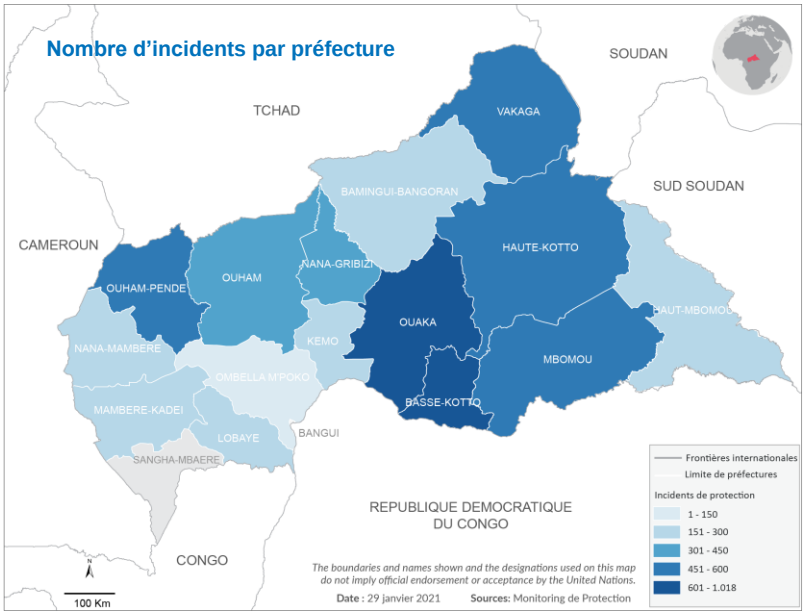
Les VSBG représentent à elles-seules 47% des incidents documentés et sont le type d'incidents le plus rapporté dans 9 des 14 préfectures couvertes. Des taux particulièrement forts ont été observés dans la Ouaka et la Haute-Kotto où les VSBG représentent respectivement 57% et 45% des incidents collectés. S'agissant des atteintes du droit à la vie, c'est dans la Lobaye (51%), la Vakaga (44%) et le Mbomou (37%) qu'elles sont les plus fréquentes en raison de nombreux cas de coups et blessures résultant de tensions intercommunautaires. Les zones où on observe une importante concentration de groupes armés enregistrent les plus forts taux de violations du droit à la propriété et des violations du droit à la vie en raison de l'activisme des groupes armés à la recherche de moyens de subsistance. A titre d'illustration, on peut noter que les violations du droit à la propriété représentent 1/3 des incidents de protection collectés dans la Nana-Gribizi 2019 et que l'Ouham, la Ouaka et la Haute-Kotto comptabilisent à elles seules 47% du total des violations du droit à la liberté rapportées en 2020.



Analyse de la situation de protection

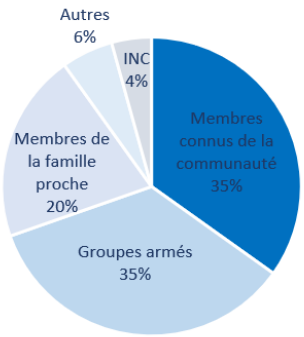
En 2020, la crise de protection qui frappe la RCA depuis plusieurs années a persisté et s'est même aggravée. Le nombre de violations de droits humains a augmenté de 10% par rapport à l'année précédente.

La situation de protection a été particulièrement précaire dans le secteur centre (Ouham, Nana-Gribizi, Ouaka, Haute-Kotto, Basse-Kotto) en raison de la présence de nombreux groupes armés, notamment les GSA et les GBK, qui ont commis des exactions contre la population civile, afin de se procurer de l'argent et des biens matériels pour leur survie. Ils ont exercé des pressions et ont harcelé la population à travers des enlèvements, des violences physiques, des braquages mais surtout à travers l'imposition de taxes, des dépouillements et des extorsions de biens au niveau des barrières illégales qu'ils ont érigées dans leur quête de contrôle du territoire. De plus, plusieurs groupes armés ont instauré des brigades illégales sur les sites de déplacés (Bantagafo, Bria) ou dans les quartiers résidentiels (Bambari) sous couvert de vouloir régler les contentieux entre personnes, ce qui a souvent restreint les communautés dans la jouissance de leurs droits.



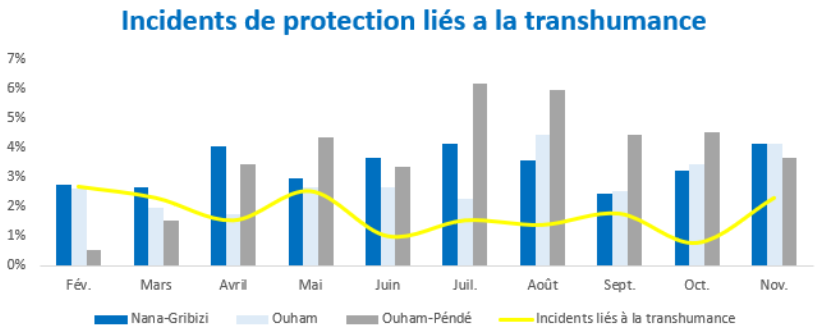
Par ailleurs, les mouvements des groupes armés et les exactions qu'ils ont commises ont eu pour conséquence de fortement limiter la **liberté de mouvements** de la population qui vit dans les zones sous contrôle des groupes armés. Les femmes et les filles, notamment, se sont senties en insécurité lorsqu'elles étaient en brousse pour aller chercher de l'eau ou cultiver leurs champs en raison du risque accru d'être ciblées et de subir des VSBG. A titre d'illustration, 66% des viols documentés dans l'Ouham-Pendé ont été commis par des éléments armés. Plus précisément, c'est dans la zone de Paoua Nord, à Koui et à Markounda que les incidents VSBG commis par des éléments ont été particulièrement récurrents.

Auteurs présumés



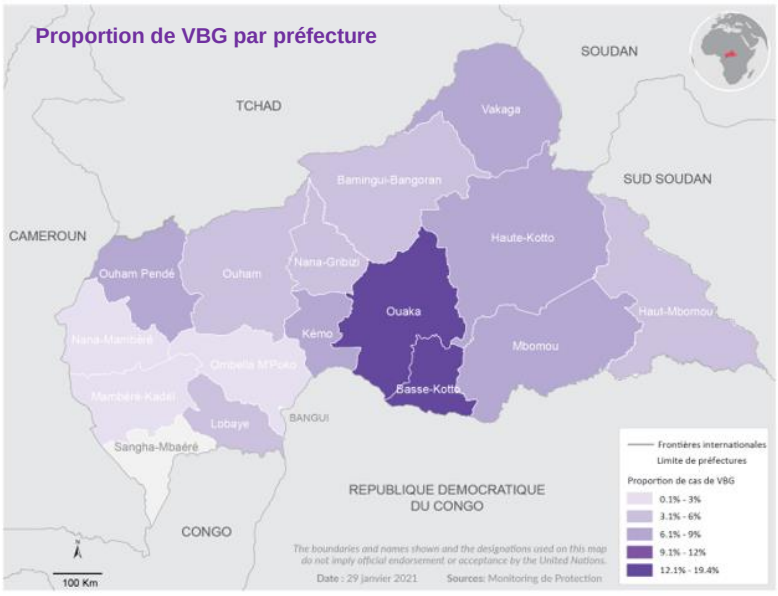
De même, la problématique du respect du **caractère civil et humanitaire des sites** de déplacés et lieux de regroupement est restée un défi majeur en 2020. Les hommes en armes n'ont pas seulement circulé sur les sites avec leurs armes, ils ont aussi activement recruté, y compris des mineurs, et se sont même installés dans les sites, comme sur le site PK3 de Bria.

Le phénomène de la **transhumance saisonnière** a également été un facteur majeur de violences physiques, d'enlèvements, d'homicides et de violations du droit à la propriété (vols de bétail, destruction de champs) qui ont souvent été infligés à titre de représailles. La forêt de Yaragandji (Nana-Gribizi) et la zone frontalière avec le Tchad ont été particulièrement impactées par ce phénomène.



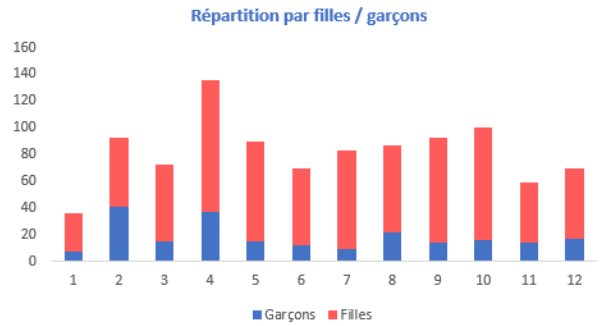
Cependant, il convient de noter que l'environnement de protection s'est aussi révélé être précaire dans les zones relativement stables, telle que l'Ouest. En effet, on constate que 35% des violences rapportées dans le cadre du monitoring de protection sont des **violences attribuées à des membres connus de la communauté** et que 20% l'ont été **à des membres de la famille des victimes**. L'absence de l'autorité de l'Etat, particulièrement dans certaines localités occupées par les groupes armes, et le climat d'impunité ont notamment favorisé la survenue des incidents de protection.

Une grande partie des **violences commises au sein de la communauté ont été des VSBG commises à l'encontre de femmes et de filles**. De même, de nombreux cas de **maltraitance d'enfants** ont été documentés dans le cadre du monitoring de protection au cours de l'année 2020. Par exemple, dans la Lobaye, plusieurs cas de viols sur mineurs de moins de 10 ans commis par des ascendants ont été documentés au cours de l'année 2020. De même, plusieurs cas de mariages forcés ont été rapportés dans certaines sous-préfectures stables de la Nana-Mambéré et de la Mambéré-Kadéi. Les pratiques culturelles néfastes, le déséquilibre de pouvoir dans les foyers, la promiscuité dans les ménages et les communautés, ainsi que la consommation excessive de drogues ou d'alcool sont autant de facteurs expliquant le taux élevé de violences physiques et/ou de VSBG entre partenaires et au sein des foyers.



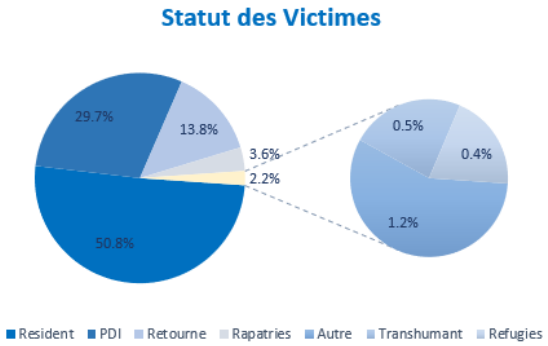
Les incidents de protection impactent différemment les personnes en fonction de leur âge, de leur sexe ou encore de leur situation de déplacement. Ainsi, après analyse des données désagrégées, on constate que **94% des survivant(e)s de VSBG sont des femmes et des filles**. Les incidents VSBG touchant les hommes sont quasiment tous des violences psychologiques ou physiques infligées par le partenaire intime dans le cadre d'une dispute conjugale. Par ailleurs, le **ciblage des femmes et des filles lors des violences sexuelles liées au conflit** est encore plus frappant car seule **1 victime sur 256** est de sexe masculin.

A contrario, on constate que certains types de violences touchent plus largement les hommes. En effet, la grande majorité des cas de **coups et blessures** ont impacté les hommes, souvent en conséquence de tensions intercommunautaires sur les sites de déplacés et dans les quartiers résidentiels. De même, les hommes sont plus à risque d'être victimes de **violations du droit à la propriété** (dépouillement, braquages notamment) car ils sont plus souvent visés par les groupes armés lorsqu'ils se déplacent sur les axes pour leurs activités économiques.



Les filles sont systématiquement plus à risque d'être touchées par des incidents de protection que les garçons. Près de 60% des **violations graves contre les enfants** documentées en 2020 étaient des violences sexuelles contre les enfants dont la grande majorité des survivant(e)s étaient des filles. La fermeture des écoles en raison de la pandémie de COVID-19 a par ailleurs exacerbé la vulnérabilité des filles aux VSBG. Il convient également de noter que les garçons ont été touchés de manière disproportionnée par les meurtres et les mutilations commis en violation de la résolution 1612.

Concernant **le statut des victimes**, l'analyse des données collectées en 2020 a permis de constater que les résidents n'ont pas été épargnés par les incidents de protection puisqu'un incident sur deux a touché la population résidente. Les déplacés internes ont été particulièrement vulnérables et exposés aux risques et incidents de protection, notamment à Alindao ou encore à Birao.



Déplacements de populations

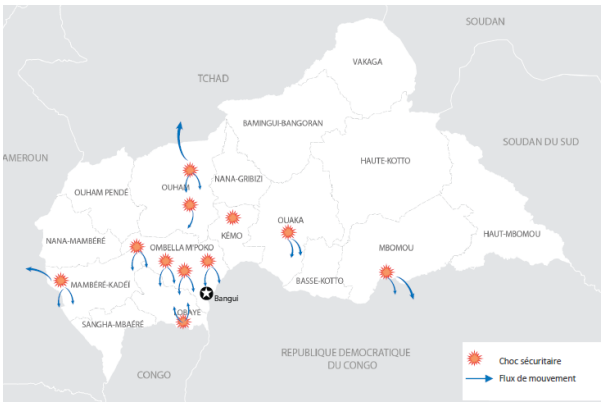
La RCA comptait 681 930 personnes déplacés internes enregistrés par la Commission Mouvement de Population (CMP) au 31 décembre 2020. Ce chiffre est en légère hausse de 2% par rapport à la même période en 2019. Cependant, il convient de noter que le chiffre de déplacés internes toujours en déplacement a bondi de 8% entre novembre et décembre 2020 en raison de la crise électorale alors qu'une baisse progressive (-11%) du nombre de déplacés avait été observée depuis le mois de février 2020.

Dégradation de la situation de protection dans le cadre de la crise électorale

134.000
PDIs sur sites et lieux de regroupement y compris en brousse

40%
PDIs toujours déplacées

6.000
Réfugiés dans les pays voisins (Tchad, Cameroun et RDC)



Au cours du mois de décembre 2020, environ 134 000 personnes se sont déplacées préventivement sur des sites et lieux de regroupement, en brousse et dans des familles d'accueil en réaction aux nombreux chocs sécuritaires liées aux mouvements des groupes armés et affrontements armés résultant de la crise électorale. Au 31 décembre 2020, près de 40% d'entre elles étaient toujours déplacées.[1] A ce chiffre s'ajoutent environ 6 000 réfugiés ayant cherché refuge au Chad, au Cameroun et en RDC.[2] Par ailleurs, ces réfugiés ont rapporté au HCR des pays limitrophes avoir subi des exactions, y compris de VSBG et de pillage commis par des éléments armés.

En raison du manque d'accès à ces populations et de l'insécurité grandissante, INTERSOS et ASA ont été limités dans leurs mouvements et de nombreux relais communautaires ont été personnellement impactés par la crise. Par conséquent, il convient de souligner que la baisse du nombre de violations documentées via l'outil Kobocollect ne reflète pas fidèlement l'évolution de l'environnement de protection en RCA au cours du mois de décembre 2020.

Les incidents de protection rapportés par les relais communautaires ont été relayés au HCR à Bangui sous forme de comptes-rendus journaliers dans le but de faire la veille des mouvements de groupes armés, des affrontements, ainsi que des mouvements de population et des incidents de protection qui en ont résulté. Ainsi, de nombreux rapports démontrent que les incidents de protection se sont exacerbés à partir de mi-décembre. Plusieurs cas de viols, y compris sur mineurs, ont été rapportés comme à Ngaoundaye ou sur l'axe Markounda. A Bambari, de nombreux cas de pillages et de braquages de véhicules ont été signalés. Les relais communautaires ont également rapporté le nombre de blessés et/ou morts résultant des affrontements, notamment à Bossembélé et dans les villages autour de Sibut. De même, le cas d'enlèvement d'un mineur sur l'axe Sibut-Grimari et le cas de torture

[1] Commission Mouvement Population, République centrafricaine, chiffre des personnes déplacées internes au 31 décembre 2020.
[2] UNHCR, Situation RCA, chiffres des réfugiés au 31 décembre 2020.

d'un électeur par des éléments armés à Bria ont également été signalés par les relais communautaires. Enfin, de nombreux rapports ont relevé l'installation de barrières illégales par les éléments armés en mouvements sur le territoire. Au niveau de ces barrières, les éléments armés ont systématiquement entravé la liberté de circulation des civils, les ont harcelés, ont saisi leurs motos et leur ont imposé des taxes illégales.

Réponses mises en œuvre

Dans les différentes zones d'intervention, le HCR et ses partenaires de mise en œuvre sont allés au-delà de la simple collecte de données de protection. Dans la mesure du possible, ils ont permis la prise en charge des individus affectés par les incidents de protection en les référant vers des structures spécialisées (médicales, juridiques et/ou socio-économiques). En complément, et dans le but de contribuer à la prise en charge holistique des survivant(e)s de VSBG, le HCR a permis la mise en place d'une prise en charge psychosociale de première main pour les survivant(e)s. Ainsi, en 2020, **plus de 90% des survivant(e)s identifié(e)s par le monitoring de protection ont bénéficié d'un appui psychosocial**, notamment dans les centres d'écoute prévus à cet effet. De plus, les partenaires ont pu remettre 1 603 kits de dignité à des femmes et filles survivant(e)s et/ou extrêmement vulnérables.

Néanmoins, il convient de souligner que les partenaires ont été confrontés à plusieurs difficultés pour référer les victimes de violations de droits humains vers des acteurs spécialisés en raison du manque de systèmes de référencement adéquats dans plusieurs sous-préfectures et de la distance entre le lieu d'habitation des victimes et les services de prise en charge. Ainsi, **seules 1% des victimes identifiées ont pu être référées pour la prise en charge juridique**. Bien que les victimes, elles-mêmes, ne souhaitent souvent pas poursuivre leurs bourreaux en justice, la quasi-absence de référencement juridique s'explique aussi par la faiblesse des structures étatiques, et notamment des acteurs judiciaires, qui constituent un obstacle au référencement juridique et perpétuent le climat d'impunité en RCA.



De même, on constate que **seules 20% des victimes identifiées ont pu recevoir une assistance médicale**. La prise en charge médicale a été un défi notamment dans les villages reculés et sur les axes difficiles. Beaucoup de victimes et de survivant(e)s ont eu des difficultés à se rendre dans les structures médicales de prise en charge, notamment par manque de moyens pour payer les frais de transport. Par conséquent, nombre d'entre elles n'ont pas pu recevoir les soins nécessaires dans un délai raisonnable, ce qui est particulièrement problématique pour les survivant(e)s de viols pour qui la prise en charge est fortement recommandée dans un délai de moins de 72 heures. Dans ces circonstances, le HCR et ses partenaires ont parfois **mobilisé les ressources communautaires** pour s'assurer de la prise en charge des victimes. Par exemple, à Markounda, des survivant(e)s ont été soignées par un relais communautaire qui est également agent de santé.

En outre, en plus des actions de plaidoyer menées auprès de la MINUSCA pour renforcer la sécurité physique des civils, le HCR et ses partenaires ont mis en place des programmes destinés à contribuer à la résilience des communautés et au renforcement des mécanismes de protection à base communautaire. Environ **40% du paquet d'interventions prévu par les partenariats en 2020 était destiné à la prévention des incidents de protection**. En fonction des besoins identifiés, les moniteurs de protection ont mis en place des campagnes de sensibilisation et des formations soucieuses du respect des gestes barrières contre la COVID-19 afin de renforcer les capacités de protection des communautés, des leaders communautaires ou encore des autorités locales. En complément de sensibilisations générales sur le respect des droits humains et les systèmes de prise en charge, le HCR et ses partenaires ont mis l'accent sur la prévention et la lutte contre les VSBG et les atteintes aux droits de l'enfant qui demeurent parmi les incidents de protection les plus répandus en RCA. De même, les moniteurs de protection se sont engagés à améliorer la participation des femmes et des jeunes dans les structures de représentation communautaires. Enfin, le HCR et ses partenaires se sont investis pour contribuer à la prévention contre la pandémie de COVID- 19 à travers des distributions de kits COVID-19 accompagnés de messages de sensibilisation, notamment dans les sites et au cours de leurs missions de terrain.



CONTACTS
Fadela Novak-Irons, Deputy Representative (Protection),
novakfa@unhcr.org, Tel: +236 72 09 99 92

Charlotte Hubert, Associate Community-Based Protection Officer,
hubert@unhcr.org, Tel: +236 72 22 44 53